



Dossier du BHI N° S3/8152

LETTRE CIRCULAIRE 21/2010
24 février 2010

REEXAMEN URGENT DES DONNEES ENC

Référence : a) Bulletin de codage des ENC publié en avril 2009.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction a été informé par le président du Comité des services et des normes hydrographiques de l'OHI (HSSC) de la survenue d'un problème potentiellement grave susceptible d'affecter vos données ENC publiées. Il semble probable que certains Etats producteurs d'ENC n'aient pas entièrement compris quelles sont les répercussions possibles en matière de sécurité qui vont avec les recommandations contenues dans le bulletin de codage 27 publié en avril 2009. Il se pourrait donc que les Etats producteurs d'ENC n'aient pas pris les mesures appropriées, notamment en ce qui concerne les ENC déjà publiées avant la parution du bulletin de codage 27.

2. Le président du HSSC a eu, pour la première fois, connaissance du problème après qu'une délégation maritime en visite au SH du RU a exprimé des préoccupations en visualisant, sur l'ECDIS, une zone qu'elle connaissait bien. L'ECDIS avait été peuplé de données ENC qui avaient été revues avant leur publication. Dans ces données, un important haut fond n'était pas présenté au navigateur, de la même manière qu'aucune alarme anti-échouage n'était déclenchée dans l'ECDIS. La lettre du président figure dans l'Annexe A.

3. Le Bulletin de codage 27, qui est reproduit dans l'Annexe B à cette lettre, alerte les producteurs d'ENC sur le fait que la plus grande vigilance est requise lors du codage de hauts fonds isolés, comme ceux qui sont souvent marqués comme « signalés » (« *Reported* ») sur les cartes papier, et qui constituent un danger pour la navigation. Ainsi que l'explique le bulletin de codage 27, tout manquement au codage de ces hauts fonds entraînera que la profondeur ne sera pas affichée sur l'ECDIS fonctionnant en mode « affichage standard ». Le plus significatif, ce qui n'est pas explicitement indiqué dans le bulletin de codage 27, est que dans la plupart des systèmes ECDIS ces mêmes hauts fonds ne déclencheront pas d'alarme automatique d'échouage, dans aucun mode d'affichage.

4. **Lettre du BHI alertant les Etats producteurs d'ENC.** En raison des éventuelles répercussions que peut avoir sur la sécurité de la navigation la disponibilité d'ENC à la vente contenant des données non visualisées de façon optimale dans l'ECDIS, le Comité de direction a immédiatement adressé un courrier aux 42 Etats (Argentine, Australie, Belgique, Bahreïn, Brésil, Canada, Chili, Chine, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Rép. de Corée, Lettonie, Mexique, Malaisie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Singapour, Afrique du sud, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine, RU, USA, Venezuela) dont on sait qu'ils ont des ENC disponibles pour la vente.

5. La lettre du Comité de direction encourageait vivement tous les Etats producteurs d'ENC à revoir urgemment leurs ENC afin de s'assurer que leurs données sont codées, comme expliqué dans le Bulletin de codage 27 et de rendre compte de leurs conclusions au Comité de direction, dans les meilleurs délais. A ce jour, l'examen des commentaires des Etats qui ont déjà répondu confirme qu'une mesure de correction est nécessaire pour un certain nombre d'ENC d'Etats, dans le monde.

Les Etats producteurs qui ont répondu ont indiqué que ceci sera effectué par un réexamen urgent de toutes les données pertinentes et par la publication de mises à jour des ENC, dans un délai de quelques semaines seulement.

6. **Diffusion d'avertissements aux navigateurs.** Dans l'intervalle, et comme précaution supplémentaire, plusieurs Etats producteurs d'ENC ont lancé des avertissements de zone afin d'alerter les navigateurs sur ce problème potentiel jusqu'à ce que toutes les ENC aient été révisées et mises à jour, si nécessaire. Le texte de l'avertissement NAVAREA 1 diffusé est inclus dans l'Annexe C.

7. **Portée.** En raison de l'importance des circonstances actuelles et de l'impact éventuel sur les utilisateurs d'ECDIS, le secrétariat de l'Organisation maritime internationale (OMI) a été informé de la situation et une copie de la présente lettre est adressée à tous les fabricants d'équipements ECDIS, aux distributeurs de données et à tous les intervenants inscrits sur la liste des parties prenantes des ECDIS tenue à jour par le BHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Directeur

Annexes :

- A : Lettre du président du HSSC en date du 11 février 2010.
- B : Copie du Bulletin de codage 27 des ENC.
- C : Texte d'avertissement NAVAREA 1 publié le 15 février 2010.

Lettre du président du HSSC

11 février 2010

Comité de direction du Bureau
hydrographique international
Attention : Directeur 2

Cher Commandant,

Le président du TSMAD, M. Barrie Greenslade, et le directeur d'IC-ENC RENC, M. Graham Saundercock, ont attiré mon attention sur le fait que le bulletin de codage 27 des ENC d'avril 2009 pourrait ne pas avoir été implémenté par les Etats producteurs d'ENC, de manière aussi complète ou rapide que ce qui était prévu. Le Bulletin 27 attirait l'attention des producteurs d'ENC sur une question potentiellement grave concernant l'absence d'affichage des sondes des hauts fonds dans l'ECDIS dans certaines conditions, et identifiait la solution technique requise pour s'assurer que les données ENC sont codées de manière à éviter tout événement de ce type. Il en résulte que la norme S-58 de l'OHI (Edition 4.1 de janvier 2010) inclut à présent une vérification (1796) permettant d'identifier l'utilisation de l'objet SOUNDG conjointement avec l'attribut EXP SOU, dans la classe « *avertissements* ».

Le Bulletin 27 faisait remarquer qu'à moins de suivre certaines règles de codage des données, alors dans certaines conditions (pas anormales) de fonctionnement des ECDIS, en utilisant un mode d'affichage standard, un navire pourrait approcher et s'échouer sur un haut fond sans que le navigateur ne reçoive d'indication visuelle ou d'alarme audible l'informant du danger encouru par le navire. Il se peut également que la sonde du haut fond elle-même n'apparaisse pas non plus. Ceci prive les navigateurs des avantages inhérents à l'utilisation de l'ECDIS et constitue un risque potentiellement important pour la sécurité de la navigation. Bien que cette question ait déjà fait été longuement débattue par différents groupes de travail techniques de l'OHI, au cours des deux dernières années, les preuves tendent à suggérer que de nombreux producteurs d'ENC n'ont pas suivi les recommandations contenues dans le bulletin de codage. Rétrospectivement, je considère que le bulletin pourrait avoir été mieux rédigé afin d'attirer l'attention des producteurs d'ENC sur le danger de navigation potentiel auxquels les navigateurs seraient exposés si les règles de codage appropriées des ENC n'étaient pas implémentées.

Sous un angle technique, je pense que les informations contenues dans le bulletin de codage sont correctes. J'ai néanmoins demandé au groupe de travail sur le TSMAD, par le biais de son président, d'envisager la publication d'un nouveau Bulletin, encore plus clair quant aux répercussions d'une attitude passive. Par ailleurs, je me demande si la méthode de diffusion actuelle de ces Bulletins sur le site web de l'OHI est suffisante, compte tenu de l'absence apparente d'action positive dans ce cas.

Dans l'intervalle, en raison des répercussions possibles en matière de sécurité, je pense qu'il est nécessaire de demander aux SH producteurs d'examiner leur portefeuille d'ENC en tant que question urgente et, lorsque nécessaire, de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que les conseils fournis dans le bulletin de codage 27 soient suivis. En même temps, en raison de l'impact potentiel sur la sécurité de la navigation, il pourrait également être opportun d'inviter les Etats producteurs d'ENC à diffuser un avis aux navigateurs jusqu'à ce que confirmation soit donnée du fait que leurs portefeuilles ENC ne sont pas affectés par les problèmes potentiels exposés dans la présente.

Capitaine de vaisseau Vaughan NAIL RN

(signé) Président du HSSC

Copie du bulletin 27 de codage des ENC

EB27 - Utilisation du Catalogue des objets, Clause 5.3 Sondes

L'Édition 2.1 de la Clause 5.3 (avril 2002) de l'utilisation du Catalogue des objets pour les ENC (Annexe A de l'Appendice B.1 à la S-57) fournit des directives pour le codage des sondes, incluant l'utilisation autorisée de l'attribut EXPSOU pour indiquer si la « valeur de la sonde » se situe ou pas dans l'éventail de profondeurs de la zone environnante. Ceci permet à un objet **SOUNDG** ayant une « valeur de sonde » inférieure à celle de la zone de profondeurs à l'intérieur de laquelle il se situe, d'être codé dans une ENC. La classe d'objets **SOUNDG** n'est pas un objet de la classe « affichage de base » dans la bibliothèque de présentation des ECDIS, et il est donc possible que des sondes moins profondes que la profondeur de sécurité des navires, telle que choisie sur l'ECDIS, existent dans la zone navigable mais ne soient pas affichées selon la classe d'affichage utilisée sur l'ECDIS. Ceci peut avoir pour conséquence qu'un danger potentiel pour la navigation ne soit pas détecté par le navigateur.

Il est donc recommandé aux codeurs d'être très prudents dans le cas où EXPSOU a pour valeur 2 (profondeur inférieure à l'éventail de profondeurs de la zone de profondeurs environnante) pour les objets SOUNDG, étant donné que ces objets SOUNDG ne seront pas visualisés lors de l'utilisation de certaines classes d'affichage de l'ECDIS. Lorsqu'on considère qu'une sonde inférieure à l'éventail de profondeurs de la zone environnante est susceptible de constituer un danger pour la navigation, les codeurs devront de préférence effectuer un examen plus approfondi des données source afin de coder les isobathes supplémentaires et les informations sur la zone de profondeurs concernant de manière plus spécifique cette sonde. Sinon, les codeurs peuvent envisager d'utiliser une autre classe d'objets (par exemple OBSTRN) pour coder la profondeur.

[avril 2009]

Texte d'avertissement NAVAREA I publié le 15 février 2010

1. La transmission suivante a été faite sur SafetyNet en tant qu'avertissement NAVAREA I à compter de 1800Z le 15 février 2010 et, par la suite à intervalles réguliers, en tant que message NAVTEX International du RU et en tant que message IMPORTANT:

Les navigateurs sont informés qu'il n'est pas possible de présenter sur l'écran ECDIS certains hauts fonds isolés lorsque ce dernier fonctionne en mode "présentation de base ou standard". Pour ces hauts fonds, il peut arriver que les alarmes en planification de route ou en route suivie ne se déclenchent pas. Pour faire en sorte que la navigation soit sûre et confirmer qu'une route prévue est dépourvue de tels dangers, les navigateurs devront inspecter visuellement la route prévue ainsi que toutes ses déviations en utilisant l'ECDIS configuré en présentation "toutes données". On ne peut compter sur la seule fonction automatisée de contrôle de la planification du voyage. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) prend actuellement des mesures techniques dans le but de résoudre cette question. De plus amples informations seront mises à disposition *via* les Avis aux navigateurs.

2. Le coordonnateur NAVAREA I a également adressé ce message à tous les autres coordonnateurs NAVAREA, pour information, en leur demandant qu'ils envisagent également sa transmission.
